CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-18 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 400 46 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-président expose que, suite à la proposition de créances éteintes faite par le Service de Gestion Comptable de Saint Maixent l'Ecole, les crédits votés sont insuffisants pour mandater ces écritures.
Également, des crédits sont insuffisants pour faire un remboursement d'avance à une entreprise concernée par les travaux de rénovation du local commercial 22 place du marché à Saint Maixent l'Ecole.
Il s'agit d'opérations comptables uniquement.

Il est proposé de faire une décision modificative pour virer des crédits de chapitre à chapitre :

Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
65	6542	Créances éteintes	5 000 €
	6588	Autres charges de gestion courante	1 000 €
066	66111	Intérêts des emprunts	- 6 000 €
TOTAL			- €

Investissement			
RECETTES			
Opération	Nature	Libellé nature	Montant
041	238	Remboursement d'avance	600 €
TOTAL			600 €
DEPENSES			
Opération	Nature	Libellé nature	Montant
041	2313	Immobilisations en cours	600 €
TOTAL			600 €

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la décision modificative sur le budget 400 46 Activités Economiques
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,